



ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent des commandes et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture respectueuse de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

CONTRAT D'ACHAT d'HUILE d'OLIVE vierge extra BIOLOGIQUE

Partenariat avec «Els Emprius S.C.P.», Estève et Estève VALLVE – Vila-Seca (Catalogne)
Contrat 2017 - 2018

Contrat à souscrire avant le 1^{er} décembre 2017

Ce contrat instaure un partenariat avec Els Emprius S.C.P. - Estève et Estève Vallve (père & fils), agriculteurs à Vila-Seca, en région Catalogne - Espagne. En adhérant à ce contrat, nous achetons une partie de la production, et contribuons à préserver l'exploitation agricole, ainsi qu'à l'entretien des Oliviers selon des méthodes traditionnelles. Avec nos agriculteurs partenaires, nous consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes de production.

Ce contrat est organisé par l'association "Les Jardins de Cérés AMAP" (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), à ce titre régi par les statuts de l'association et le règlement intérieur.

Nota : Ce contrat déroge au principe de proximité du lieu de production des contrats AMAP, du fait qu'il n'existe pas de production d'huile d'Olive à proximité de l'Île de France.

Volume des abonnements : Les abonnements se comptent par 1/2 litre ou 5 litres selon le conditionnement choisi.

Livraison : La distribution se fera à la ferme Vandame à Villiers-le-Bâcle, **trois fois par an : décembre, mars et juin**, en même temps que les autres produits de l'AMAP. En cas de récolte tardive, la livraison de décembre sera décalée en janvier.

En cas d'empêchement, l'huile peut être récupérée par un tiers ou en contactant le "groupe liens" ou le coordinateur du contrat. Il n'y aura pas de réajustement lors de la distribution suivante.

Calcul des prix : Dans le principe, nous cherchons à bâtir un prix juste qui assure les frais de production, et la rémunération du producteur, dans l'esprit du commerce équitable. Les prix tiennent compte des frais de livraison du producteur. Nous ajustons à partir des bilans des années précédentes dans une démarche expérimentale sur la base des cinq premières années de production. Rappelons qu'il s'agit de produits certifiés bio cultivés selon la charte de l'agriculture paysanne, et sans aucune subvention.

Clause de solidarité : En signant ce contrat, j'ai conscience des risques et aléas propres aux cultures biologiques, et j'accepte de partager ces risques. Les prix indiqués s'entendent pour une production normale (récolte comprise entre 16,1 et 19,6 tonnes d'olives), ainsi qu'un rendement moyen au pressage (entre 11,3% et 15,2%). En cas de récolte et/ou d'un rendement en dehors de ces plages, il est convenu de réajuster les prix, afin de tenir compte du

mauvais rendement ou récolte, ainsi que d'éventuel rendement ou récolte exceptionnel.

En cas d'application de la clause de solidarité, les prix seront revus immédiatement après la récolte/pressage, afin de réajuster les prix dès la 1^{ère} distribution de décembre. La variation entre les nouveaux prix et les prix initiaux ne pourra pas excéder 30% à la hausse comme à la baisse. Les adhérents remettront un nouveau règlement en échange du règlement initial joint au contrat signé. Pour avoir des informations détaillées sur le fonctionnement de la clause de solidarité <http://lesjardinsdeceres.net/spip.php?rubrique45>

Mode de production : L'exploitation est familiale et certifiée biologique. La variété d'olive est Arbequina. La récolte a lieu entre fin novembre et début décembre selon le degré de maturité des olives. Les olives sont pressées le jour même de la récolte dans un moulin certifié bio d'un village voisin. L'huile est non filtrée. La couleur verte (1^{ère} distribution), et le dépôt au fond du contenant sont normaux. Pour les autres distributions, l'huile est décantée, non filtrée.

Le processus de production (entretien et taille des oliviers, récolte, pressage, mise en conditionnement...) de l'huile, est détaillé et disponible sur le site de l'AMAP, sur le lien <http://lesjardinsdeceres.net/spip.php?rubrique45>

Participation à la vie de l'association : Elle prend à minima la forme d'une aide aux distributions. Les distributions mensuelles de l'AMAP qui regroupent la livraison des produits de tous les partenaires de l'AMAP sont intégralement prises en charge par les bénévoles de l'association.

Les Jardins de Cérés - AMAP

www.lesjardinsdeceres.net - contact@lesjardinsdeceres.net - Répondeur : 06 82 65 93 99

Contacts : pour nous joindre, préférez si possible le courriel : groupe-huiles@lesjardinsdeceres.net

Agriculteur-Producteur : Els EMPRIUS S.C.P. Estève et Estève VALLVE Carrer Salvador Babot 14 43480 VILA-SECA Espanya	Coordinateur : Olivier CHARLET 37 avenue Jean Jaurès 91430 IGNY 0 680 340 142
--	--

**CONTRAT A SIGNER ET A RETOURNER AU COORDINATEUR AU PLUS TARD LE 30/11/2017
ACCOMPAGNE du ou des CHEQUE(S)**

Je, soussigné(e)

Nom, Prénom :

Adresse complète :

Courriel :Tél. :

Cochez les cases :

- je m'engage à participer** à la vie de l'association en y consacrant 2 demi-journées par an : un calendrier sur lequel chacun peut réserver le jour de sa participation est accessible au stand accueil.
- je suis à jour** de ma cotisation pour l'année 2017. Je suis membre adhérent de l'association « les Jardins de Cérés AMAP » et souscris un abonnement comprenant :

PRODUITS	PRIX	Quantité / déc 2017	Quantité / mars 2018	Quantité / juin 2018	Total en nombre	TOTAL en €
Huile d'Olive en bouteille ½ litre	5,15 €					
Huile d'Olive ½ litre en bidon métallique	5,15 €					
Huile d'Olive 5 litres en bidon métallique	38 €					
TOTAL en €	-	-	-	-	-	

Pour le conditionnement en ½ litre, le producteur s'engage à livrer le contenant commandé (bouteille ou bidon métallique) lors de la distribution de décembre, et fera en sorte de respecter les contenants commandés pour les deux autres distributions. Entourez la quantité commandée si vous désirez absolument être livré avec le bon contenant.

MODALITES DE PAIEMENT

L'abonnement sera payé d'avance en 1, 2 ou 3 chèques qui seront encaissés selon les dates de distribution demandées. Les chèques sont à libeller à l'ordre de « ELS EMPRIUS ».

	Banque	N° chèque	Montant
chèque 1			
chèque 2			
chèque 3			

Nombre de chèque(s) à remettre lors d'une distribution ou à envoyer au coordinateur des contrats.

Fait à :

Signature de l'adhérent :

Signature du Producteur :

Le :



NB : Pensez à garder un double de votre commande : nous n'envoyons pas de reçu.

Les Jardins de Cérés - AMAP

www.lesjardinsdeceres.net - contact@lesjardinsdeceres.net - Répondeur : 06 82 65 93 99